

**AFRISTAT**  
**OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE**  
**D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

**REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT**  
**SUR LES NOMENCLATURES**

**BAMAKO : 6 au 10 mars 2000**

**POINTS SAILLANTS DES DISCUSSIONS**

## **Points saillants du groupe de travail conjoint sur les nomenclatures**

### **Point n°1 : Introduction**

Dans le cadre de l'harmonisation des nomenclatures au sein des Etats membres d'AFRISTAT, un groupe de travail conjoint s'est réuni du 06 au 10 mars 2000 à Bamako dans les locaux de l'Hôtel Mandé. Cette réunion était la dernière avant l'adoption des nomenclatures. Le discours d'ouverture des travaux a été prononcé par Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT (cf. annexe 3) qui a souhaité la bienvenue aux participants. Il a rappelé le cadre du présent groupe de travail conjoint et donné des informations sur les actions entreprises par AFRISTAT dans le contexte de l'intégration régionale.

Après un tour de table qui a donné l'occasion à chacun de se présenter, le programme de travail a été discuté et adopté (cf. annexe 2). La liste des participants figure en annexe 4.

### **Point n°2 : Objectifs**

Après deux groupes de travail sous-régionaux (février et mars 1998), puis trois groupes de travail conjoints (octobre 1998, mai et novembre 1999), les experts ont mis au point des projets de nomenclatures d'activités et de produits et se sont mis d'accord sur la forme à donner au document d'accompagnement comprenant notamment un texte de présentation générale des nomenclatures et les notes explicatives rédigées à partir des observations des Etats.

Il s'agissait au cours du présent groupe de travail de procéder aux ultimes corrections concernant les projets de nomenclatures d'activités et de produits, les notes explicatives, et le document devant être diffusé dans les Etats. Une attention particulière devait être portée au projet de texte juridique qui sera soumis au Conseil des Ministres des Etats membres d'AFRISTAT.

Afin de faciliter les débats, il avait été demandé aux Etats, un mois avant la réunion, de préciser les points qu'ils souhaitaient voir discutés. Un récapitulatif en avait été préparé par AFRISTAT et distribué préalablement à la réunion.

### **Point n°3 : Déroulement des travaux**

Les discussions ont porté sur sept points focaux :

- réexamen des nomenclatures d'activités et de produits,
- réexamen des notes explicatives,
- mise au point du projet de Règlement,
- modifications à apporter au texte de présentation,
- considérations générales sur le document d'accompagnement,
- outils complémentaires,
- choix des acronymes.

## Réexamen des nomenclatures d'activités et de produits

### Modifications de structure

|                  |  |
|------------------|--|
| Les activités :  | 02.1 Exploitation forestière<br>02.10 Exploitation forestière  |
| deviennent :     | 02.1 Sylviculture et exploitation forestière<br>02.11 Sylviculture<br>02.12 Exploitation forestière  |
| Les produits :   | 02.10 Produits de l'exploitation forestière<br>02.10.1 Bois sur pied<br>02.10.2 Grumes de bois<br>02.10.3 Bois de chauffage  |
| deviennent :     | 02.11 Bois sur pied<br>02.11.0 Bois sur pied<br>02.12 Produits de l'exploitation forestière<br>02.12.1 Grumes<br>02.12.2 Bois de chauffage   |
| Les classes :    | 05.01 Pêche industrielle<br>05.02 Pêche artisanale   |
| deviennent :     | 05.01 Pêche artisanale<br>05.02 Pêche industrielle   |
| Les catégories : | 51.21.1 Vente en gros de céréales et aliments pour le bétail<br>51.21.2 Vente en gros d'oléagineux<br>51.21.3 Vente en gros de café, thé, cacao et épices<br>51.21.4 Vente en gros de fruits et légumes frais<br>51.21.5 Vente en gros d'autres produits agricoles bruts                       |
| deviennent :     | 51.21.1 Vente en gros de céréales<br>51.21.2 Vente en gros d'oléagineux<br>51.21.3 Vente en gros de café, thé, cacao et épices<br>51.21.4 Vente en gros de fruits et légumes frais<br>51.21.5 Vente en gros d'aliments pour animaux<br>51.21.6 Vente en gros d'autres produits agricoles bruts |
| Les classes :    | 60.21 Transports urbains de passagers par taxis<br>60.22 Autres transports urbains de passagers<br>60.23 Transports interurbains de passagers  |
| deviennent :     | 60.21 Transports urbains de passagers<br>60.22 Transports interurbains de passagers  |

Les classes : 60.21 Services de transports urbains de passagers par taxis  
60.22 Autres services de transports urbains de passagers  
60.23 Services de transports interurbains de passagers

deviennent : 60.21 Services de transports urbains de passagers  
60.22 Services de transports interurbains de passagers

La catégorie : 80.10.0 Services d'enseignement préscolaire et primaire

est éclatée en: 80.10.1 Services d'enseignement préscolaire  
80.10.2 Services d'enseignement primaire

### Modifications dans les intitulés

La catégorie 01.13.3 des produits (« Noix de karité ») devient « Noix et amandes de karité ».

La classe 01.15 des produits (« Coton fibre ») devient « Coton fibre et graines de coton ».

La catégorie 02.12.1 des produits (« Grumes de bois ») devient « Grumes ».

Le groupe 15.6 des produits (« Farines, céréales transformées et produits amylacés ») devient « Farines, autres produits à base de céréales et produits amylacés ».

La classe 15.82 des activités (« Fabrication de cacao, chocolat ; confiserie ») devient « Chocolaterie ; confiserie ».

Pour les services dont l'intitulé était identique à celui de la rubrique correspondante des activités, le terme « services de » a été systématiquement rajouté (« services d'ennoblissement textile », « services de réparation d'articles domestiques », « services de location... », « services de recherche... », « services d'éducation... », « services d'enseignement... », « services de formation permanente... », « services d'assainissement, de voirie, et de gestion des déchets »).

Au sein du groupe 24.4 des activités et des produits, le terme « phytosanitaire » a été systématiquement remplacé par « agrochimique ».

Au sein du groupe 26.3 des activités et des produits, le terme « ouvrages » a été systématiquement remplacé par « matériaux et ouvrages ».

Au sein du groupe 40.2 et de la classe 40.20 des activités, le terme « fabrication » a été remplacé par « production ».

Les classes 51.21 d'activités et de produits (« Commerce de gros de produits agricoles bruts » et « Vente en gros de produits agricoles bruts ») deviennent « Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'aliments pour animaux » et « Vente en gros de produits agricoles bruts et d'aliments pour animaux ».

Au sein des classes 51.32 d'activités et de produits, le terme « pharmaceutiques » a été remplacé par « pharmaceutiques et médicaux ».

Au sein des classes 52.25 d'activités et de produits et de la catégorie 52.25.0 des produits, l'expression « verres et articles en verre » est modifiée en « verre et articles techniques en verre ».

Dans l'ensemble de la division 61, l'expression « voies navigables intérieures » est modifiée en « voies navigables ».

Au sein de la classe 66.01 et de la catégorie 66.01.0 des produits, le terme « prestations » est remplacé par « gestion ».

L'intitulé de la catégorie 73.10.3 des produits est complété par « ...et d'ingénierie ».

Au sein de la classe 80.22 des activités et des produits et de la catégorie 80.22.0 des produits, l'expression « technique ou professionnel » est remplacée par « technique et/ ou professionnel ».

Au sein de la classe 85.12 des activités et des produits , les expressions « médical ou dentaire » et « médicaux ou dentaires » sont remplacées par « médical et/ ou dentaire » et « médicaux et/ ou dentaires ».

#### Modifications apportées aux notes explicatives

Un certain de nombre de modifications ont été apportées aux notes explicatives.

Il a été rappelé que les notes relatives aux activités et celles relatives aux produits sont complémentaires. Ceci explique que ces notes soient peu développées au niveau des groupes et des classes d'activités.

#### Mise au point du projet de Règlement

Le projet de Règlement a été examiné attentivement par les participants qui ont formulé un certain nombre de propositions de corrections. Le projet amendé figure en annexe 1 aux présents points saillants.

Toutefois, les aspects juridiques du document seront réexaminés par les personnes compétentes.

#### Modifications apportées au texte de présentation

Outre un certain nombre de corrections de forme, il a été jugé que la partie traitant des procédures de gestion ne devait pas figurer dans un document de présentation des nomenclatures.

Le groupe de travail a néanmoins discuté de ces procédures. Il a en particulier été retenu que :

- pour l'interprétation des nomenclatures, AFRISTAT recueillera les avis du Groupe technique et en fera la synthèse qu'il communiquera à l'ensemble des parties intéressées (INS, organismes d'intégration sous-régionale, etc.),
- pour des modifications à apporter aux notes explicatives, AFRISTAT devra de plus obtenir l'aval du Conseil scientifique et du Comité de direction d'AFRISTAT,
- pour la mise à jour et la révision des nomenclatures, notamment après une révision des nomenclatures internationales de référence, il sera nécessaire de prévoir un règlement modificatif au Règlement initial.

Ces propositions devront être entérinées par le Comité de direction d'AFRISTAT.

#### Considérations générales sur le document d'accompagnement

Le principe d'un document unique a été retenu. Sa structure a été sensiblement modifiée afin de mieux mettre en évidence les nomenclatures elles-mêmes.

Il a été décidé d'adjoindre au document :

- la liste des sections, divisions et groupes d'activités et de produits,
- un encart relatif à des activités transversales (énergie, tourisme, environnement...),
- la liste des documents de référence,
- la liste des sigles et des abréviations.

Le Règlement figurera en annexe.

#### Outils complémentaires

Des discussions ont porté sur les différents outils qui pourraient utilement compléter le document de présentation.

Ont été notamment évoquées les constructions de tables de correspondances, d'un index alphabétique et de gammes commerciales.

Il a été convenu que ces documents devraient en premier lieu figurer sur CDRom. Il conviendra ensuite d'étudier la possibilité de mettre en place un outil informatique consultable sur l'Internet.

### Choix des acronymes

Les participants ont choisi parmi une douzaine de propositions les acronymes suivants pour les nomenclatures d'activités et de produits :

**Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)**

**NOomenclature des Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA).**

#### Point n° 4 : **Conclusion**

Les participants se sont félicités d'avoir mené à bien ces travaux importants d'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT.

Il ont exprimé la nécessité de réunions régulières pour suivre la mise en œuvre des nomenclatures d'activités et de produits dans les Etats membres et pour poursuivre les travaux d'harmonisation dans d'autres domaines, notamment pour ce qui concerne une nomenclature des professions.

Enfin, les participants ont adressé leurs vives félicitations à la Direction Générale d'AFRISTAT pour la qualité des documents de travail présentés et la manière dont les débats ont été dirigés.

## ANNEXE 1

### REGLEMENT PORTANT ADOPTION DE NOMENCLATURES D'ACTIVITES ET DE PRODUITS POUR LES ETATS MEMBRES D'AFRISTAT

LE CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT,

Vu le Traité instituant l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT), signé à Abidjan le 21 septembre 1993, notamment en ses articles 3, 7 et 17,

Vu l'avis du Conseil scientifique d'AFRISTAT, en sa session du [date],

Convaincu que l'harmonisation et la comparabilité des informations statistiques sont indispensables à toute action visant à promouvoir l'intégration économique et l'amélioration des échanges internationaux et donc le développement,

Considérant, en conséquence, la nécessité d'adopter des nomenclatures communes d'activités et de produits,

Considérant les recommandations des Nations Unies en matière de nomenclatures (CITI rév.3 : classification internationale type par industrie, CPC : classification centrale des produits), et la nomenclature de l'Organisation Mondiale des Douanes (SH : Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises),

Considérant la nécessité d'une gestion commune et d'une interprétation uniforme des nomenclatures dans tous les Etats membres,

Considérant les besoins et les obligations de ces Etats,

Sur proposition du Comité de direction d'AFRISTAT, en sa session du [date],

**ARRETE LE PRESENT REGLEMENT :**

#### Article premier

##### Objet du Règlement

1. Le présent Règlement établit :
  - une nomenclature d'activités,
  - une nomenclature de produits,communes aux Etats membres d'AFRISTAT.
2. Les nomenclatures visées à l'alinéa 1 sont annexées à ce Règlement. Des notes explicatives précisant le contenu de certaines rubriques font l'objet d'un document séparé.
3. Le Règlement oblige les Etats membres d'AFRISTAT à utiliser ces nomenclatures lors de l'établissement de statistiques par activités économiques ou par produits.
4. Le présent Règlement s'applique uniquement à l'utilisation des nomenclatures à des fins statistiques. Il n'implique par lui-même

aucun droit ou obligation au bénéfice ou à la charge des agents économiques.

#### Article 2

##### Nomenclature d'activités

1. La nomenclature d'activités est dénommée NAEMA (Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'Afristat).
2. La NAEMA comprend :
  - un premier niveau (section), comportant des rubriques identifiées par un code alphabétique,
  - un deuxième niveau (division), comportant des rubriques identifiées par un code numérique à deux chiffres ,
  - un troisième niveau (groupe), comportant des rubriques identifiées par un code numérique à trois chiffres,



- un quatrième niveau (classe), comportant des rubriques identifiées par un code numérique à quatre chiffres.

### **Article 3**

#### **Nomenclature de produits**

1. La nomenclature de produits est dénommée NOPEMA (Nomenclature des Produits des Etats Membres d'Afristat).
2. La NOPEMA comprend :
  - un premier niveau (section), comportant des rubriques identifiées par un code alphabétique,
  - un deuxième niveau (division), comportant des rubriques identifiées par un code numérique à deux chiffres ,
  - un troisième niveau (groupe), comportant des rubriques identifiées par un code numérique à trois chiffres,
  - un quatrième niveau (classe), comportant des rubriques identifiées par un code numérique à quatre chiffres.
  - un cinquième niveau (catégorie), comportant des rubriques identifiées par un code numérique à cinq chiffres.
3. La nomenclature de produits est articulée avec la nomenclature d'activités ; ainsi, les codes des rubriques en correspondance sont généralement identiques.

### **Article 4**

#### **Entrée en vigueur des nomenclatures**

1. Les nomenclatures d'activités et de produits visées à l'article premier sont applicables à compter du 1er janvier 2001.
2. La mise en œuvre de ces nomenclatures devra être achevée au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### **Article 5**

#### **Utilisation d'autres nomenclatures**

1. L'utilisation de nomenclatures nationales plus détaillées obtenues par éclatement de classes d'activité de la NAEMA ou de catégories de produits de la NOPEMA est autorisée, dès lors :
    - qu'elles s'emboîtent dans la NOPEMA,
    - que l'articulation activités – produits créée entre la NAEMA et la NOPEMA est strictement respectée.
- La Direction Générale d'AFRISTAT est chargée de vérifier le respect de ces contraintes et de la cohérence d'ensemble des nomenclatures nationales ainsi créées.

2. Le présent Règlement ne concerne pas les nomenclatures spécifiques (pour l'analyse économique, les comptes nationaux ou la conjoncture), à caractère réglementaire (nomenclatures douanières) ou ayant déjà fait l'objet d'une harmonisation spécifique (indice des prix).

### **Article 6**

#### **Groupe technique**

1. Il est institué un groupe technique chargé d'assurer la gestion collective des nomenclatures visées par le présent Règlement. Ce groupe est composé des représentants des Etats membres, des représentants des instances régionales concernées et de représentants de la Direction Générale d'AFRISTAT. La présidence du groupe est assurée par la Direction Générale d'AFRISTAT.
2. Les modalités de fonctionnement du Groupe technique sont fixées par le Comité de direction d'AFRISTAT.

### **Article 7**

#### **Gestion des nomenclatures**

1. Le groupe technique examine toutes les questions en rapport avec le présent Règlement à l'initiative des Etats membres, des instances régionales compétentes ou de la Direction Générale d'AFRISTAT. Le groupe a notamment compétence pour interpréter les nomenclatures et faire évoluer les notes explicatives autant que de besoin.
2. Il prépare les révisions, associées notamment aux refontes des nomenclatures internationales, impliquant une modification du présent Règlement.
3. Il assiste la Direction Générale d'AFRISTAT dans la préparation et la mise à jour de la documentation utile à l'application des nomenclatures visées par le présent Règlement.

### **Article 8**

#### **Publication**

Le présent Règlement, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, ainsi que son annexe, seront publiés dans le bulletin officiel d'AFRISTAT, communiqués aux Instituts Nationaux de Statistique concernés, et repris dans la publication destinée aux utilisateurs des nomenclatures.

Fait à [lieu] le [date],

Le Président du Conseil des Ministres

## Annexe 2

### **AFRISTAT: Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne**

Groupe de travail sur l'harmonisation des nomenclatures - Bamako - 06 au 10 mars 2000

### **DEROULEMENT DES TRAVAUX**

#### Lundi 06 mars

|                 |  |
|-----------------|--|
| 08H 30 - 09H 00 | Installation des participants                                |
| 09H 00 - 09H 15 | Ouverture des travaux par M. le Directeur Général d'AFRISTAT |
| 09H 15 - 09H 30 | Adoption du programme de travail                             |
| 09H 30 - 09H 45 | Pause café   |
| 09H 45 - 12H 00 | Réexamen des nomenclatures d'activités et de produits        |
| 15H 00 - 16H 00 | Réexamen des nomenclatures d'activités et de produits        |
| 16H 00 - 16H 15 | Pause café   |
| 16H 15 - 18H 00 | Réexamen des nomenclatures d'activités et de produits        |

#### Mardi 07 mars

|                 |   |
|-----------------|---|
| 09H 00 - 10H 00 | Réexamen des nomenclatures d'activités et de produits |
| 10H 00 - 10H 15 | Pause café  |
| 10H 15 - 12H 00 | Réexamen des nomenclatures d'activités et de produits |
| 15H 00 - 16H 00 | Réexamen des nomenclatures d'activités et de produits |
| 16H 00 - 16H 15 | Pause café  |
| 16H 15 - 18H 00 | Réexamen des nomenclatures d'activités et de produits |

#### Mercredi 08 mars

|                 |                                 |
|-----------------|---------------------------------|
| 09H 00 - 10H 00 | Réexamen des notes explicatives |
| 10H 00 - 10H 15 | Pause café                      |
| 10H 15 - 12H 00 | Réexamen des notes explicatives |
| 15H 00 - 16H 00 | Réexamen des notes explicatives |
| 16H 00 - 16H 15 | Pause café                      |
| 16H 15 - 18H 00 | Réexamen des notes explicatives |

#### Jeudi 09 mars

|                 |                                 |
|-----------------|---------------------------------|
| 09H 00 - 10H 00 | Examen du projet de Règlement   |
| 10H 00 - 10H 15 | Pause café                      |
| 10H 15 - 12H 00 | Examen du projet de Règlement   |
| 15H 00 - 16H 00 | Examen du texte de présentation |
| 16H 00 - 16H 15 | Pause café                      |
| 16H 15 - 18H 00 | Examen du texte de présentation |

#### Vendredi 10 mars

|                 |   |
|-----------------|---|
| 09H 00 - 10H 00 | Discussion sur les outils complémentaires - perspectives                  |
| 10H 00 - 10H 15 | Pause café  |
| 10H 15 - 12H 00 | Choix d'un acronyme   |
| 16H 00 - 17H 30 | Discussion et adoption des points saillants, clôture du groupe de travail |

### **ANNEXE 3**

**Discours prononcé par M. Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT,  
à l'ouverture des travaux du groupe de travail sur l'harmonisation des nomenclatures  
dans les Etats membres d'AFRISTAT.**

**Bamako, le 6 mars 2000.**

Mesdames et Messieurs les délégués des Etats membres de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT),

Monsieur le représentant de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA),

Monsieur le représentant de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC),

Messieurs les représentants de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO),

Monsieur le représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

Monsieur le représentant de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO),

Monsieur le représentant de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA),

Monsieur le représentant de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE),

Mesdames et Messieurs les experts,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un plaisir renouvelé que je vous accueille dans cette salle de réunion de l'hôtel Mandé. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue et un agréable séjour à Bamako.

Pendant une semaine, nous serons de nouveau ensemble à l'occasion de ce groupe de travail qui s'inscrit dans le cadre des activités entreprises par AFRISTAT pour doter les Instituts Nationaux de Statistique d'outils de travail conformes aux normes internationales.

Je voudrais rappeler que le travail d'harmonisation des nomenclatures a commencé en février 1997, ici même à Bamako, par une réunion du groupe de travail Afrique de l'Ouest, suivie un mois plus tard par une réunion équivalente pour l'Afrique Centrale et les Comores. Trois réunions conjointes, organisées en octobre 1998, mai et novembre 1999, ont ensuite permis de mettre au point les nomenclatures elles-mêmes et les documents d'accompagnement. Beaucoup de travail a donc déjà été réalisé.

Il vous faut maintenant apporter les ultimes corrections aux nomenclatures d'activités et de produits et aux documents d'accompagnement. Vous devrez également établir la forme définitive du projet de Règlement.

Mesdames, Messieurs,

Cette réunion va ainsi nous permettre de clore les débats techniques autour des nomenclatures d'activités et de produits. Le processus de leur adoption pourra alors commencer : examen par le Conseil scientifique d'AFRISTAT, examen par le Comité de direction, adoption par le Conseil des Ministres des Etats membres d'AFRISTAT lors de sa session de septembre 2000.

Votre travail ne sera pas pour autant terminé. Il vous reviendra en effet la lourde responsabilité de l'utilisation effective des nomenclatures dans vos Etats respectifs. Certes, le soucis que vous avez eu d'associer l'ensemble des parties concernées à l'élaboration des nomenclatures, l'adoption même d'un Règlement, la documentation accompagnant les nomenclatures, sont des éléments qui faciliteront leur application. Ne croyez cependant pas que cela est suffisant. Vous aurez encore à accomplir un important travail de diffusion, de vulgarisation, de conseil pour amener les utilisateurs potentiels à faire usage, et à faire bon usage, de nos nomenclatures.

Mesdames, Messieurs,

Pour en revenir à la présente réunion, vous aurez constaté que la charge de travail est importante, il s'agira donc pour nous de travailler vite et bien. Les spécialistes que vous êtes sont le gage de la qualité attendue des travaux; vous en avez donné la preuve tout au long des travaux antérieurs. Une tâche difficile vous attend mais je reste convaincu que vous mettrez pleinement en œuvre vos compétences pour atteindre les objectifs visés.

Je souhaite donc plein succès à vos travaux et déclare ouvert le groupe de travail sur l'harmonisation des nomenclatures dans les Etats membres d'AFRISTAT.

Je vous remercie.

Liste et coordonnées des participants au groupe de travail sur les nomenclatures - Bamako du 06 au 10 mars 2000

| Nom des délégués                  | Institution  | Adresse postale                                     | Téléphone  | Télécopie                          | Adresse électronique                             |
|-----------------------------------|--|---|--|------------------------------------|--|
| M. Justin ADJIKOUIN               | Direction de la Coordination Statistique<br>Institut National de la Statistique et de l'Analyse<br>Economique (INSAE)                            | BP 323 - Cotonou<br>Bénin                           | 229 - 30 82 43<br>229 - 30 82 46                   | 229 - 31 34 31                     | insae.ci@planben.intnet.bj                       |
| M. Lallé Célestin<br>SAGNON       | Service de la Coordination Statistique, des Projets et de la<br>Coopération - Institut National de la Statistique et de la<br>Démographie (INSD) | 01 BP 374<br>Ouagadougou 01<br>Burkina Faso         | 226 - 32 46 28                                     | 226 - 31 07 60<br>226 - 31 73 36   | insd@cenatrin.bf                                 |
| M. Barnabé OKOUDA                 | Service de la Normalisation - Direction de la Statistique<br>et de la Comptabilité Nationale (DSCN)  | BP 660 - Yaoundé<br>Cameroun                        | 237 - 23 37 21<br>237 - 22 04 45                   | 237 - 23 24 37                     | jtedou@netstar.cenadi.cm<br>bokouda@netscape.net |
| M. Raphaël BOUE                   | Division des Statistiques et des Etudes Economiques<br>(DSEE)  | BP 696 - Bangui<br>Centrafrique                     | 236 - 61 72 69                                     | 236 - 61 03 90                     |  |
| M. Houmadi<br>ABDALLAH            | Service des Statistiques Economiques et de la<br>Comptabilité Nationale - Direction de la Statistique  | BP 131 - Moroni<br>Comores                          | 269 - 74 42 34                                     |                                    |  |
| M. Jean-Alfred<br>MBOUNGOU        | Centre National de la Statistique et des Etudes<br>Economiques (CNSEE)   | BP 2031- Brazzaville<br>Congo                       | 242 - 81 59 09                                     | 242 - 81 04 91<br>242 - 81 59 09   |  |
| M. Gabriel DOFFOU<br>N'GUESSAN    | Sous-Direction de la Comptabilité Nationale<br>Institut National de la Statistique   | BP V55 - Abidjan<br>Côte d'Ivoire                   | 225 - 20 22 80 20<br>225 - 20 22 80 90             | 225 - 20 21 44 01                  | edsci2@netafic.ci                                |
| M. Jean-Pierre ZIMA<br>MEFE       | Direction Générale de la Statistique et des Etudes<br>Economiques (DGSEE)  | BP 2119 - Libreville<br>Gabon                       | 241 - 72 13 69<br>241 - 72 04 55<br>241 - 76 06 71 | 241 - 72 04 57                     | plan.DGSEE@internetgabon.<br>com                 |
| M. Francisco MBA<br>ONDO NCOGO    | Direction Générale de la Statistique   | APD. Correos n° 299<br>Malabo<br>Guinée Equatoriale | 240 - 9 33 52<br>240 - 9 25 41                     | 240 - 9 29 35                      | jyl@intnet.gq                                    |
| M. Carlos Mendes Da<br>COSTA      | Département de la Comptabilité Nationale<br>Institut National de la Statistique et du Recensement  | CP 6 - Bissau<br>Guinée-Bissau                      | 245 - 22 20 54                                     | 245 - 22 21 22                     |  |
| M. Baba KOKAINA                   | Division de la Comptabilité Nationale<br>Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique<br>(DNSI)                                    | BP 12 - Bamako<br>Mali                              | 223 - 22 24 55<br>223 - 22 48 73                   | 223 - 22 71 45                     | cnpe.mali@malinet.ml                             |
| M. Haïmet DIANIFABA               | Service de la Comptabilité Nationale<br>Office National de la Statistique  | BP 240 - Nouakchott<br>Mauritanie                   | 222 - 25 39 26                                     | 222 - 25 51 70                     | pafiem_massinon@<br>toptechnology.mr             |
| M. Mahamadou<br>CHEKARAO          | Service de la Coordination Statistique<br>Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux<br>(DSCN)   | BP 862 - Niamey<br>Niger                            | 227- 72 35 60                                      | 227 - 72 22 89                     | bouzou@delgi.ne<br>mchekarao@caramail.com        |
| M. Samba BA                       | Division des Statistiques Economiques<br>Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS)  | BP 116 - Dakar<br>Sénégal                           | 221 - 825 00 50<br>221 - 680 08 94                 | 221 - 824 90 01<br>221 - 824 90 04 | basamba@usa.net                                  |
| M. Pafroumi Patézéré<br>DANZOUNBE | Division de la Comptabilité Nationale et de la Conjoncture<br>Direction de la Statistique , des Etudes Economiques et<br>Démographiques (DSEED)  | BP 453 - N'Djaména<br>Tchad                         | 235 - 51 45 49                                     | 235 - 51 51 85                     |  |

**Liste et coordonnées des participants au groupe de travail sur les nomenclatures - Bamako du 06 au 10 mars 2000**

| Nom des délégués            | Institution   | Adresse postale   | Téléphone  | Télécopie                            | Adresse électronique                                |
|-----------------------------|---|---|--|--------------------------------------|---|
| M. Yao N'GUISSAN            | Division de Synthèse et Recherche Méthodologique<br>Direction de la Statistique Générale  | BP 118 - Lomé<br>Togo   | 228 - 21 22 87<br>228 - 21 62 24                   | 228 - 21 37 53                       | ynguissa@hotmail.com<br>ynguissa@syfed.refer.tg.org |
| M. Gilbert<br>MIANGOUILA    | Service de la Réglementation et de la Normalisation<br>Comptable - CEMAC                  | BP 969 - Bangui<br>Centrafrique                               | 236 - 61 13 59<br>236 - 61 18 85<br>236 - 61 21 79 | 236 - 61 21 35                       | sgudeac@ininet.cf                                   |
| M. Birimpo LOMPO            | Département des Politiques Economiques<br>Commission de l'UEMOA                           | 01 BP 543<br>Ouagadougou<br>Burkina Faso                      | 226 - 31 88 74<br>226 - 31 88 75                   | 226 - 31 88 72                       | birimpo.lompo@uemoa.bf                              |
| M. Séverin Yves<br>KAMGNA   | Service de la Prévision - Direction des Etudes<br>BEAC - Services centraux                | BP 1917 Yaoundé<br>Cameroun                                   | 237 - 23 40 60<br>237 - 23 40 30                   | 237 - 23 33 29                       | di.beac@camnet.cm<br>kamgna@hotmail.com             |
| M. Jean-Yves<br>SINZOGAN    | Direction de la Recherche et de la Statistique<br>BCEAO Siège                             | Avenue Abdoulaye<br>Fadiga - Dakar<br>Sénégal                 | 221 - 839 05 00<br>221 - 839 09 14                 | 221 - 823 93 35                      | jsinzogan@bceao.int                                 |
| M. Mohamed Ould<br>SIDNA    | Service Statistique - Direction des Etudes Economiques -<br>Banque Centrale de Mauritanie | BP 623 Nouakchott<br>Mauritanie                               | 222 - 25 22 06                                     | 222 - 25 27 59                       | hsidna@yahoo.fr                                     |
| M. Souleymane<br>TRAORE     | Division des Services d'Information pour le<br>développement - CEA                        | CEA - P.O. Box 3005<br>Addis Abeba<br>Ethiopie                | 251 - 1 51 72 00<br>251 - 1 44 34 60               | 251 - 1 51 05 12<br>251 - 1 51 44 16 | traore@un.org                                       |
| M. Emile BRUNEAU            | Institut National de la Statistique et des Etudes<br>Economiques (INSEE)<br>Timbre D 221  | 18, bd Adolphe<br>Pinard<br>75 675 Paris<br>Cedex 14 - France | 33 - 1 41 17 52 74                                 | 33 - 1 41 17 66 39                   | emile.bruneau@insee.fr                              |
| M. Lamine DIOP              | Direction Générale AFRISTAT   | BP E-1600 - Bamako<br>MALI                                    | 223 - 21 55 00<br>223 - 21 55 80                   | 223 - 21 11 40                       | afristat@malinet.ml                                 |
| M. Hubert GBOSSA            | Département des Etudes et Synthèses Economiques<br>AFRISTAT                               | BP E-1600 - Bamako<br>Mali                                    | 223 - 21 55 00<br>223 - 21 55 80                   | 223 - 21 11 40                       | afristat@malinet.ml                                 |
| M. Eric METREAU             | Département des Etudes et Synthèses Economiques<br>AFRISTAT                               | BP E-1600 - Bamako<br>Mali                                    | 223 - 21 55 00<br>223 - 21 55 80                   | 223 - 21 11 40                       | afristat@malinet.ml                                 |
| M. Pierre COUAILLAC         | Département des Etudes et Synthèses Economiques<br>AFRISTAT                               | BP E-1600 - Bamako<br>Mali                                    | 223 - 21 55 00<br>223 - 21 55 80                   | 223 - 21 11 40                       | afristat@malinet.ml                                 |
| M. Komi Akolly<br>AMEGASHIE | Département de l'Informatique, de la Documentation et<br>des Publications - AFRISTAT      | BP E-1600 - Bamako<br>Mali                                    | 223 - 21 55 00<br>223 - 21 55 80                   | 223 - 21 11 40                       | afristat@malinet.ml                                 |
| M. Jean-Pierre<br>BACHELART | Département de l'Informatique, de la Documentation et<br>des Publications - AFRISTAT      | BP E-1600 - Bamako<br>Mali                                    | 223 - 21 55 00<br>223 - 21 55 80                   | 223 - 21 11 40                       | afristat@malinet.ml                                 |